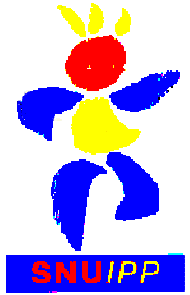


Audience du SNUipp-FSU

auprès du Recteur

Mercredi 31 août 2011



En préambule, nous avons remercié le Recteur pour l'intérêt qu'il semble vouloir porter cette année aux difficultés de rentrée dans le premier degré mais avons aussi dit tout notre étonnement quant à la forme de cette rencontre : inviter à participer à une audience la veille pour le lendemain et ce, sans ordre du jour. A défaut d'ordre du jour, les représentants du SNUipp-FSU des 3 départements se sont rencontrés dans l'urgence afin de faire le point sur les difficultés de rentrée dans les 3 départements de l'Académie. Nous avons rappelé que ces rencontres ne remplaçaient en rien les instances paritaires comme le CTPA que le Recteur n'avait pas convoqué malgré la demande de l'ensemble des délégués du personnel. Nous avons donc décidé d'évoquer les points suivants : *Employés de Vie Scolaire et direction et fonctionnement de l'École, Remplacements, Formation initiale et continue, Mutations, RASED/ASH, Droits des personnels.* Chacun de ces points est très lié au budget, les annonces quant au budget 2012 ne présagent rien de bon pour l'avenir de l'École dans l'Académie...

EVS / direction et fonctionnement de l'École :

Nous avons rappelé que la question de la direction et du fonctionnement de l'École était en souffrance depuis très longtemps, que la grève administrative avait pris fin plus à cause des sanctions que de la satisfaction des revendications des personnels directeurs(trices). Nous avons ensuite dénoncé :

- La détresse humaine dans laquelle se retrouvent les collègues pré-recrutés qui pensaient avoir retrouvé un emploi, aussi précaire soit-il. Le fait de laisser le choix aux actuels EVS en cours de contrat entre plus rien et le suivi d'un enfant en situation de handicap, d'accepter que le contrat de 26h devienne contrat de 20h est proprement scandaleux. Se servir des gens de cette façon là n'est pas admissible.
- Le mépris pour le travail des directeurs(trices) qui, sous les consignes des IA, ont procédé à des entretiens individuels pour RIEN !!!
- La difficulté dans laquelle les équipes et tout particulièrement les directeurs(trices) vont se retrouver suite à la suppression de l'aide administrative alors que depuis 2006 la charge administrative n'a cessé d'augmenter.

Nous lui avons ensuite demandé de faire remonter au Ministère les revendications du SNUipp-FSU sur la direction d'École à savoir :

- augmentation des quotités de décharges de direction pour toutes les écoles,
- revalorisation salariale significative,
- aide administrative qualifiée et pérenne sur des emplois statutaires,
- clarification et allègement des tâches et missions,
- renforcement de la formation initiale et continue,
- fonctionnement démocratique de l'École fondé sur la souveraineté du conseil des maîtres et refus des dérives hiérarchiques prônées par le député Reiss dans son projet d'Établissements Publics du Primaire (E2P).

Le Recteur nous a assuré qu'il ferait remonter ces revendications au Ministère.

Dans l'attente de solutions nationales, nous lui avons demandé de prendre **des mesures d'urgence** adaptées et réalistes pour la direction d'École dans l'Académie à savoir :

- augmentation des quotités de décharges de direction, dont 2 jours par mois pour toutes les écoles,
- dispense de l'aide personnalisée pour les directeurs(trices) qui le souhaitent,
- production d'un document académique précisant responsabilités et missions des directeurs/trices,
- simplification administrative : aucune commande institutionnelle si elle n'est pas en lien direct avec le fonctionnement quotidien de l'École (enquêtes diverses, ...)
- réunions institutionnelles (Équipes éducatives, Équipes de Suivi de Scolarisation) sur le temps scolaire avec remplacement des maîtres concernés
- effort sur la formation des directeurs(trices)

Le Recteur nous a assuré de sa volonté de réfléchir avec les Inspecteurs d'Académie à des avancées pour les personnels sur le sujet.

Remplacements :

Nous lui avons rappelé que l'année écoulée avait été marquée par de trop nombreux remplacements non assurés ou assurés que partiellement avec les conséquences que cela induit : répartition des élèves dans la ou les autres classes de l'école et donc une journée perdue pour tous les enfants de l'école. C'est bien là les conséquences directes des cartes scolaires précédentes. Cette situation est inacceptable et nous avons demandé au Recteur de prendre des engagements sur cette question. Il est bien évident pour nous que la solution passe par d'autres choix budgétaires pour notre académie.

Formation initiale et continue :

A cela, il faut encore ajouter la disparition de la formation initiale des maîtres stagiaires qui vont se retrouver en face d'élèves à la rentrée de Toussaint pour la deuxième année consécutive sans même avoir reçu de formation ainsi que la formation continue des enseignants qui représente par exemple moins de 15 minutes par enseignant et par an dans le département de la Creuse.

Mutations :

Nous avons remercié le recteur d'avoir accepté les sorties de 6 collègues creusois pour la Haute-Vienne. L'objectif juste reste pour nous les 13 collègues qui ont obtenu l'exeat.

Cependant, de nombreuses situations posent encore soucis : le taux de mobilité global des personnels de l'Académie reste faible. La situation est extrêmement marquée pour la Creuse : le recteur s'était engagé à faire de la Creuse la porte d'entrée dans l'Académie or, pendant tout l'été, ce sont bien les délégués du SNUipp-FSU qui ont transmis aux services de l'Inspection Académique de la Creuse les coordonnées des refoulés aux portes de la Haute Vienne et de la Corrèze : il nous semblerait logique que les inspections académiques des 3 départements soient en relation sur cette question. L'entrée récente de nouveaux collègues en Creuse devrait à notre sens permettre de nouvelles mutations. De plus, au delà de la question des mutations Creuse/Haute Vienne, existent d'autres situations en souffrance auxquelles il faudrait apporter des réponses rapides (cf les collègues demandant depuis de nombreuses années les départements limitrophes de la Creuse autres que la Haute Vienne)

RASED/ASH :

Les collègues des réseaux sont en attente de réponses quant à leur devenir. Les annonces de Sarkozy (pas de fermeture de classes en 2012) dans un contexte maintenu de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite les inquiètent à juste titre. Leur nombre a été réduit et leurs missions ne sont pas précises, ce qui ajoute de l'inquiétude à l'inquiétude.

A cela, il faut ajouter le non départ en formation de maîtres candidats aux postes de Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED) qui prive les élèves en difficulté d'une aide qualifiée et adaptée. C'est également le cas pour les personnels exerçant en établissements. Quand l'absence de personnels formés sur les postes est ensuite utilisée comme une explication à la fermeture des dits-postes : c'est tout simplement inacceptable !!!

Droits des personnels :

Visites médicales :

Malgré leurs demandes répétées, les personnels ne peuvent accéder à la médecine de prévention à laquelle ils ont droit, contrairement à ce que prévoit l'accord Fonction publique du 26/07/1994 (une visite pour tous les 5 ans, tous les ans pour les personnels qui le souhaitent) .

Le recteur nous a expliqué que lui-même n'avait pas eu de visite médicale dans sa carrière ce qui nous a amené à dire qu'il ne fallait pas renoncer à demander l'application de la loi !

Remboursement des frais de déplacements :

La circulaire n° 2010-134 du 3-8-2010 parue au B.O n° 32 du 9 septembre 2010 est très claire : «Aux termes de l'article 10 du décret du 3 juillet 2006, les agents peuvent utiliser un véhicule personnel pour les déplacements liés à l'exercice de leurs fonctions, sur autorisation de leur chef de service. Ils sont alors indemnisés, pour les déplacements effectués en métropole et outre-mer, soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, dont le taux est fixé par l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006. L'indemnisation s'effectue sur la base des indemnités kilométriques dès lors que l'agent est contraint d'utiliser son véhicule personnel pour l'exercice de ses fonctions, en l'absence de moyen de transport public adapté au déplacement considéré.»

Dans la majorité des cas, nos collègues n'ont pas de moyen de transport public adapté. Cette question a déjà été posée par les représentants du personnel SNUipp-FSU au CTPA mais n'a encore donné lieu à aucune réponse?